

SECTION ACADEMIQUE DE NICE
264 BD DE LA MADELEINE 06000 NICE
Tél : 04 97 11 81 53
Fax : 04 97 11 81 51
Mel : s3nic@snes.edu

CCP MARSEILLE 492724

Périodique inscrit à la commission paritaire du
3.10.2005 sous le n°0910S05550
ISSN : 11529954
Direction de la publication : A. Ipert

Prix au n° 1 € -
Abonnement annuel 3 €
Imprimerie spéciale SNES



SOMMAIRE

P.1/1 Bienvenu(e)s dans le métier !
P.2/2 La représentativité du SNES-FSU
P.3/3 Mouvement d'affectation
P.4/3 Urgent, reclassement
P.5/3 Stage d'information syndicale
P.6/3 Vous cherchez le SNES
P.7/4 Rémunérations, primes
P.8/4. Pour nous contacter
P.9/4 Adhésions
Annexe 1 : bulletin d'adhésion

Infos aux stagiaires

n°2

Bienvenu(e)s dans le métier !

Cher (e) collègue,

Vous venez de réussir un concours national de recrutement, vous découvrez un métier riche et épanouissant, un métier de concepteur qui s'inscrit dans une dimension collective et solidaire. Vous découvrez aussi les difficultés d'un métier en perpétuelle évolution, un métier qui exige **une formation initiale de qualité et une formation continue à la hauteur des besoins du service public d'éducation.**

Depuis la rentrée 2010, enseignant ou CPE stagiaires, vous êtes affecté à temps plein devant vos élèves et ne bénéficiez plus de formation en alternance dans le cadre de l'IUFM.

Si l'élévation du niveau de recrutement des enseignants a pour objectif d'assurer une meilleure qualification disciplinaire et professionnelle, le SNES porte aussi l'idée d'une formation conçue sur l'ensemble du cursus, depuis la licence jusqu'à la titularisation. Une formation d'abord disciplinaire à l'université, progressivement pré-professionnalisante et une véritable formation initiale professionnelle après la réussite au concours. La formation initiale professionnelle ne peut avoir lieu qu'après la réussite au concours, dans le cadre d'une année de stage qui resterait une année pleine et entière de formation où l'alternance prendrait toute sa place. En l'état actuel la réduction de la formation initiale après l'admission au concours à portion congrue est inadmissible, d'autant que l'Ecole publique, que nous aimons pour ses réussites incontestables, rencontre aussi des difficultés. Pour qu'elle s'acquitter vraiment de sa mission démocratique : faire réussir tous les jeunes, pas seulement les plus favorisés ou les plus « méritants », il faut une formation des personnels à la hauteur des enjeux qui sont ceux du service public d'éducation.

Le SNES-FSU premier syndicat du second degré (plus de 50 % des voix aux dernières élections professionnelles nationales) porte haut et fort exigences et valeurs pour l'Ecole et ses personnels : équité et transparence dans la gestion des carrières des enseignants, défense d'un service public d'éducation nationale de qualité, fondé sur la laïcité et l'égalité des chances sur l'ensemble du territoire. Au SNES-FSU, vous retrouverez des collègues militants, en exercice dans leur établissement, qui se mobilisent pour informer, conseiller et soutenir chacun. **Les derniers résultats du SNES-FSU lors des élections de février 2009 auprès des stagiaires, a permis encore de renforcer notre légitimité auprès des jeunes collègues avec plus de 80% des voix.**

Les choix budgétaires et idéologiques du gouvernement, en contradiction flagrante avec la remontée des effectifs des élèves en collèges et en lycées (estimée à 39 200 en 2010 et 61 900 en 2011) sacrifient l'avenir du second degré et des jeunes qui y sont scolarisés. A ce titre, un rapport récent de l'inspection générale pointe, en termes choisis mais clairs, les conséquences dans les collèges et les lycées de la politique budgétaire et éducative du gouvernement :

- déficit de moyens d'enseignement chiffré à 2700 emploi temps plein et augmentation des effectifs par classes,
- recours accru à des personnels non titulaires
- incapacité à satisfaire les remplacements
- **réforme de la formation des maîtres mal pensée et dont l'organisation renvoyée au local relève du bricolage, et surtout d'un mépris flagrant envers notre métier, envers les stagiaires et l'impérieux besoin d'un rétablissement d'une formation initiale en alternance... de qualité.**

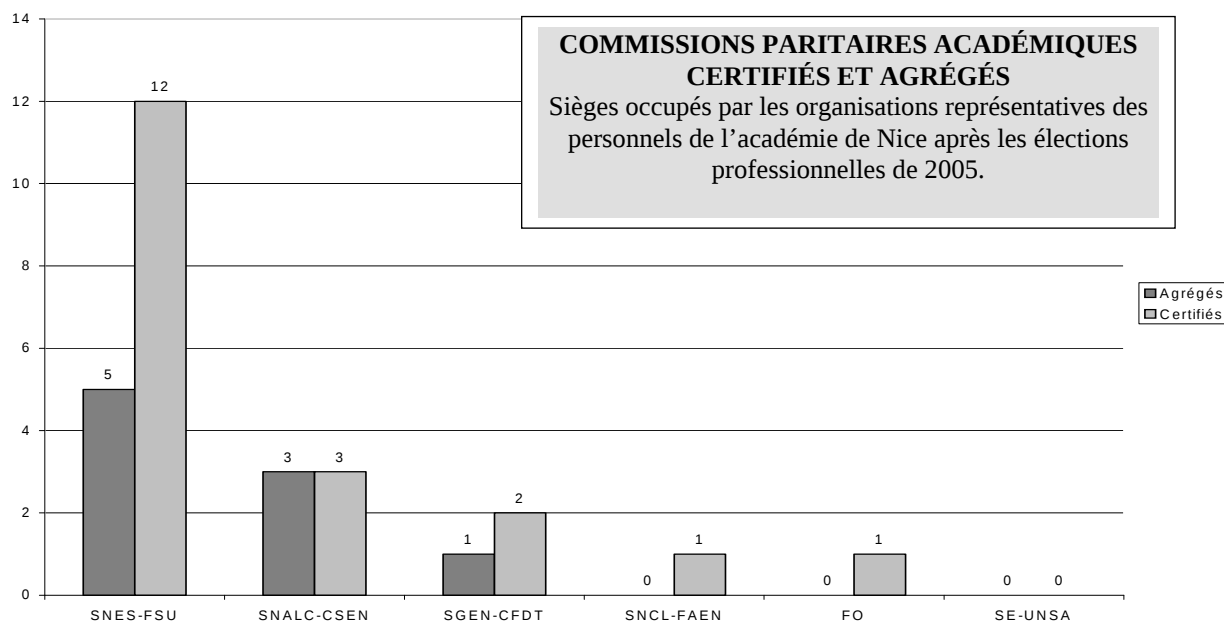
C'est pour cela que nous continuons d'œuvrer à tous niveaux afin que vos conditions de formations soient revues.

Dans votre établissement, au niveau départemental, au niveau académique à travers le secteur formation, des militants sont disponibles pour répondre à vos attentes et répondre à vos questions.

Richard Ghis, secrétaire général du SNES-FSU

2 - La représentativité du SNES-FSU

Le SNES, premier syndicat du second degré.



A tous les niveaux, les personnels du second degré font du SNES-FSU le syndicat majoritaire et de la FSU à laquelle il appartient, la première fédération de l'éducation nationale et de la fonction publique.

C'est autour des orientations que défend le SNES avec la FSU, en recherchant notamment à conjuguer démocratisation et qualité de l'enseignement, que se rassemble la majorité des personnels. Le chemin parcouru des années 70 aux années 90, d'une école élitiste à une école démocratisée, n'aurait pas été possible sans le volontarisme des enseignants et les mobilisations syndicales initiées par le SNES.

Dans le même temps, ce syndicalisme marque des points dans la défense des personnels: abrogation des décrets scandaleux De Robien en 2006, prime de 1500 euros pour les néo-titulaires, augmentation des contingents de hors classe en 2008, réforme rétrograde des lycées abandonnée en 2009, revalorisation des salaires pour les premiers échelons en 2009 !

Ces avancées n'ont été obtenues qu'à la suite des mobilisations de la profession largement initiées par le SNES.

La représentativité du SNES auprès des jeunes collègues est encore bien plus nette, lors des élections de 2009 à l'IUFM de Nice, c'est plus de **80% des stagiaires qui avaient choisis le SNES-FSU.**

* **l'affectation en stage à l'échelle nationale.**

Les affectations ministérielles des lauréats des concours ont été prononcées cet été dans les groupes de travail dans lesquels les représentants du SNES sont majoritaires. Ils sont largement intervenus pour veiller dans le cadre des barèmes, au respect des vœux des collègues. Plusieurs centaines de fiches syndicales ont été traitées au niveau national. Les stagiaires ont ainsi pu être conseillés puis informés rapidement de leur affectation. Jusqu'à la rentrée, les représentants du SNES sont intervenus également pour soutenir les collègues dans leurs demandes de révision d'affectation.

Les fiches syndicales sont des outils précieux!

* **l'affectation en établissement sur l'académie de Nice**

Lors du groupe de travail du 26 août 2010, les représentants SNES-FSU ont siégé face à l'administration du rectorat pour veiller au respect de l'équité dans les affectations des collègues en formation. Résultat : rectifications d'erreurs de barème, prise en compte, en fonction de ces barèmes et des supports vacants, des vœux formulés.

Beaucoup d'entre vous ont pu apprécier ainsi la disponibilité, le sérieux et l'efficacité du SNES-FSU.

3 - Mouvement d'affectation 2010-2011:

La note de service nationale fixant les règles du mouvement 2010 devrait paraître début novembre. D'ici là, nous vous informerons régulièrement des évolutions du dossier. Rappelons que dans un passé encore récent, la mobilisation massive des personnels, initiée par le SNES, a permis de faire reculer le ministère sur diverses tentatives de ne pas prendre en compte des situations familiales des stagiaires. Les modalités de formulation des vœux et les stratégies individuelles à adopter pourront être envisagées dès début novembre. Nous organiserons d'ailleurs une réunion spécifique **le vendredi 19 novembre**, et ce sur les 2 départements, sans compter nos permanences hebdomadaires dans nos locaux niçois et varois.

Cette année, la date de prise en compte des situations familiales sera fixée vraisemblablement au 1^{er} septembre 2010 pour le mouvement .

4 –TRES URGENT, le reclassement :

Vous devez sans attendre demander auprès du secrétariat de votre établissement d'exercice (lycée, collège) l'imprimé relatif aux prises en compte de services susceptibles d'ouvrir droit à reclassement (services d'enseignement, de surveillance type MI/SE, service militaire, contrats en tant que cadres,...)

Là encore, n'hésitez pas à nous contacter et à consulter **le mémo SNES-spécial stagiaire** (encore disponible gratuitement dans nos locaux sur simple demande...)

Nous faire parvenir le double de votre dossier de reclassement est là aussi la meilleure garantie d'un suivi efficace.

Attention, la date limite de prise en compte devrait être fixée en début octobre !!!

5 - Stage d'information syndicale, spécial stagiaires

Vendredi 19 novembre à partir de 9h30

à Nice (lycée H. d'Estienne d'Orves - 06)

à Cuers (collège La Ferrage - 83)

organisé par le SNES-FSU.

C'est une journée de formation qui est de droit, il suffit de déposer une demande d'autorisation d'absence un mois avant (soit le 19 octobre au plus tard...) auprès du secrétariat de votre établissement.

Les responsables du secteur formation, et les élus SNES aux instances académiques et nationales animeront cette journée.

PS : ci-joint le modèle d'autorisation d'absence.

6 - Vous cherchez le SNES dans votre établissement ?

Une des grandes forces du SNES est d'être organisé dans quasiment tous les établissements. L'ensemble des syndiqués, d'un collège ou d'un lycée, forme la section d'établissement (S1). Le S1, c'est la présence syndicale sur le lieu de travail. C'est votre défenseur dans l'établissement.

Il est représenté par un ou plusieurs collègues. C'est au représentant SNES dans l'établissement que vous devez vous adresser en cas de problèmes ou de questionnement, il vous conseillera, vous appuiera et vous accompagnera dans vos démarches auprès du chef d'établissement.

Dans le courant de l'année, le S1 peut organiser diverses réunions : préparations des conseils d'administration, heure mensuelle d'information, des modalités d'action face à un problème, de l'organisation des actions. Ces réunions permettent aussi aux personnels de se tenir informés des dernières actualités syndicales.

Rappel de vos droits :

Les stagiaires ont les mêmes droits syndicaux et notamment **le droit de grève, les droits à autorisation d'absence et à « congés pour formation syndicale »**. Ils ont le droit de participer à un stage organisé par un syndicat représentatif comme le SNES dans la limite de 12 jours ouvrables par an, en conservant leur rémunération intégrale et sans être contraints de remplacer leurs services. Ils peuvent, comme les titulaires, participer aux heures mensuelles d'information syndicale organisées dans leur établissement.

7 – Rémunérations, primes :

Certains d'entre vous peuvent peut-être prétendre au remboursement d'une partie de leurs **frais de déplacement** ou à des indemnités de stage, mais les conditions requises sont restrictives. Consultez le mémo et/ou contactez nous.

Si vous n'êtes pas payé au début octobre, mettez-vous d'urgence en contact avec le SNES : il interviendra auprès du Rectorat afin qu'une avance vous soit remise dans les plus brefs délais comme le prévoit la législation.

Aide à l'Installation des Personnels (AIP): sachez qu'un certain nombre d'entre vous sont en mesure de recevoir cette prime de 900 euros. Cette aide ministérielle correspondant en fait à un remboursement partiel des frais engagés pour une location prise postérieurement à votre affectation.

Cette demande doit être faite dans les 4 mois qui suivent la date du contrat, et peut être demandée dans les 2 ans qui suivent votre affectation, donc nous vous invitons à formuler une demande rapidement, si vous réunissez les critères exigés. Pour cela, connectez vous sur le site de la fonction publique :

<http://www.fonction-publique.gouv.fr/article747.html?artsuite=1>, ou celui plus spécifique :

<http://www.aip-fonctionpublique.fr/>, ou bien aussi par mail à aip@mfp-services.fr, ou au 01 40 77 19 77

Cette disposition est récente et peu mise en avant..., elle n'avait même pas fait l'objet de transposition au niveau du ministère de l'Education Nationale jusqu'au moment où nous nous en sommes aperçus...

Elle est encadrée par la circulaire du 30/03/2009 paru au BO n° 09-2182.

8 – Pour nous contacter :

Le SNES, ce sont aussi des militants qui s'engagent, qui vous informent et sont disponibles.

Des responsables académiques du secteur formation du SNES sont plus particulièrement à votre écoute pour répondre à toute question concernant votre formation :

Fabien Bénézech, Chrystelle Moimeau, Laurence Laugier dans le Var
Jean Paul Clot, Christophe Ricerchi, Didier Gode dans les Alpes Maritimes.
Pour la coordination Stagiaire académique : Corinne Gioanni.

Des permanences dans nos locaux ont lieu chaque semaine :

*** le mardi de 13h30 à 15h30 et le mercredi de 9h30 à 11h30**
à Toulon, 208, rue E. Ollivier, 04 94 92 36 77

***le mardi et jeudi à partir de 11h30 à 16h à Nice, 264, Bd de La Madeleine, 04 97 11 81 53**

Le reste de la semaine d'autres militants restant également à votre disposition.

Vous pouvez également nous contacter **en continu par mail** : s3nic@snes.edu ,

ainsi que notre site **www.nice.snes.edu**

9- Adhésions

Chaque année près de 75 000 collègues choisissent, en adhérant, de participer à l'action du SNES.

Ces cotisations sont l'unique source de financement et donc de l'assurance de l'indépendance de notre syndicat.

La lutte contre les suppressions de postes, contre la transformation des heures poste en heures supplémentaires, les revendications salariales (augmentation du point d'indice, refonte de la grille indiciaire) illustrent la hauteur des aspirations et de la détermination de la profession. Le SNES-FSU continuera d'être à la pointe de ce combat et d'être le porte parole représentatif de la profession.

Toute l'année, nos élus dans les différentes instances (CAPA, CA d'établissement, etc...) veillent à ce que les droits de chacun ne soient pas bafoués.

C'est par la défense des garanties collectives que les droits individuels seront respectés.

N.B. : la cotisation syndicale peut être payée en 5 prélèvements et ne coûte en réalité que 33 % de son montant, le reste est en effet déductible des impôts.

**En adhérant au SNES,
vous choisissez de soutenir
une démarche collective de défense de l'Ecole et de ses personnels.**

Modèle d'autorisation d'absence :

Remettre avant le 19 octobre (soit un mois avant la date du stage) une demande d'autorisation d'absence à votre chef d'établissement selon le modèle ci-dessous :

Modèle de demande d'autorisation d'absence à reproduire sous forme manuscrite :

Nom et prénom - grade et fonction - établissement

à Monsieur le Recteur de l'académie de Nice

sous-couvert de Monsieur l'Inspecteur d'académie des Alpes-Maritimes (du Var)

sous-couvert de Monsieur le Proviseur (Principal) (Directeur) du lycée (collège) (CIO)

Objet : demande d'autorisation d'absence

Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions :

* de la loi n°84-16 du 11.01.84 (article 34 alinéa 7), portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence le 19 novembre 2010 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage est organisé par le secrétariat académique du SNES, sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au J.O. du 5.2.93).

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Fait à ... , le ...

Signature: